



COMMUNICATION AUX MEDIAS

CYCLISME

SITUATION DE L'ARBITRAGE AMA ET UCI C. CONTADOR ET RFEC

Lausanne, le 16 janvier 2012 - Le Tribunal Arbitral du Sport (TAS) a pris note avec une grande déception que des médias avaient colporté certaines rumeurs concernant la procédure d'arbitrage impliquant l'Union Cycliste Internationale (UCI), l'Agence Mondiale Antidopage (AMA), le cycliste Alberto Contador et la Fédération Espagnole de Cyclisme (RFEC). Le TAS ne fera pas de commentaire sur ces allégations. Cependant, le TAS a demandé aux parties de clarifier si, à ce stade de la procédure, l'une d'entre elles voulait contester la composition du Tribunal Arbitral. Etant donné que toutes les réponses ont été négatives, la Formation arbitrale va pouvoir continuer sa mission. Malheureusement, cet incident regrettable a légèrement retardé le travail de la Formation et la publication de la décision finale devrait désormais avoir lieu au cours de la semaine du 31 janvier 2012.